



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2021 Convocations du 22 janvier 2021

Présents : Mme Brigitte Ligney, M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, Mme Salomé CLERC, M. Christophe LE GAC, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLLOT

Excusé : M. Romain DONIER

Secrétaire : M. Julien ROUBLLOT

1 DELIBERATION : CREATION D'UN RALENTISSEUR SUR D437

M. Florian Gaiffe rappelle qu'il est nécessaire de faire un aménagement afin de réduire la vitesse sur la route départementale 437 et ainsi assurer la sécurité des habitants, notamment de ceux qui doivent la traverser et de ceux désirant emprunter l'entrée du village située en contrebas de l'église. Le STA (Service Territoriaux d'Aménagement) de Pontarlier a été sollicité. La solution proposée est la création d'un ralentisseur.

Lors de la réflexion de ce projet, d'autres travaux se sont révélés nécessaires : la gestion des eaux pluviales et la mise en conformité de l'arrêt du bus (accessibilité).

Le maître d'œuvres devra prendre en considération l'intervention du SYDED pour l'enfouissement des réseaux secs et celle du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Plateau du Russey pour le changement de canalisation d'eau.

Après une présentation des trois offres reçues, au regard des montants des devis reçus et des retours des autres communes pour lesquels il a travaillé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir le Bureau d'Etudes TVRD – Damprichard, maître d'œuvre sur ce projet.

2 DELIBERATION : CONVENTION ASSAINISSEMENT NOEL-CERNEUX/LA CHENALOTTE – AVENANT

La convention pour « La construction et l'exploitation d'ouvrages intercommunaux de traitement des eaux usées et canalisation de transport des eaux après traitement » validée par les communes de Noël-Cerneux et de La Chenalotte le 12 avril 2001, prévoit que celles-ci assurent la charge financière pour les investissements et le fonctionnement à 100%. La répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement est identique pour les installations de traitement, la canalisation de transport et de rejet après traitement, l'aménagement de la doline d'infiltration des eaux traitées et le traitement des boues. La répartition est basée sur le nombre d'habitants, soit 65.75 % à la charge de Noël-Cerneux (prise en compte de la fromagerie et boucherie) et 34.25 % à la charge de La Chenalotte.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cet avenant applicable pour les dépenses faites en 2020.

3 DELIBERATION : CESSIION PIANO DE CUISSON

La société Midi & Cie a fait une offre de rachat de l'ancien piano de cuisson de la cuisine de la grande salle des Tilleuls, pour un montant de 400,00 €. A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent Mme le Maire à vendre ce bien.

4 DELIBERATION : FIN DE CONTRAT DE LOCATION « DECORS DE NOEL »

M. Florian GAIFFE expose aux membres du Conseil que le contrat de location arrive à son terme. Une décision doit être prise avant le 28 février 2021 : conserver les 27 décors ou les retourner. Le prix de cession s'élève à 187,58 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de conserver les décors et autorise Mme le Maire à valider le devis et à payer la facture.

COMPTE-RENDU

Commission bâtiments : Projet extension et rénovation de l'école – Mise en place d'une chaudière plaquettes avec réseau de chaleur

Mme Valérie EL NIESS précise que la commission s'est réunie début janvier pour étudier les documents transmis par Mme JONNARD, Assistante à Maitrise d'œuvre :

- *Règlement de consultation* détermine l'objet du marché/contrat administratif, les conditions d'envoi et de jugement des offres : montant, durée du marché et ses différentes phases,
- *Acte d'engagement* fixe les conditions du marché : objet, coût des travaux, montant des honoraires,
- *Programme* composé en 3 grands axes : extension de l'école, rénovation énergétique de l'école et la mise en place d'un réseau de chaleur.

La date limite de remise des offres est fixée au lundi 22 février 2021 à 12h00.

Ce projet fait l'objet d'une publicité dans l'Est Républicain – Annonces Légales le mercredi 20 janvier 2021.

Le jugement des offres sera effectué sur des plusieurs critères notamment : le prix à hauteur de 40 % et la valeur technique à hauteur de 60 %.

Projets 2021 : Une liste a été établie pour tenir compte des projets 2020 non achevés et ceux projetés pour cette nouvelle année. Elle peut être modifiée et complétée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Déneigement** : Les conditions d'enneigement ont été exceptionnelles en ce début d'année. Des observations ont été faites en mairie dont certaines ont été prises en compte.
- **Eclairage public** : Une entreprise sera mandatée pour intervenir sur les candélabres ne fonctionnant plus, selon la liste établie en mairie.